

Reflet



Bulletin Communal de
Waldighoffen



2015- N°1

Infos citoyennes et diverses



Les 22 et 29 mars derniers nous avons élu nos conseillers départementaux, M. Nicolas Jander et Mme Sabine Drexler, pour une durée de 6 ans. Ces élections ont remplacé les élections cantonales. Dans le Haut-Rhin, 34 conseillers représenteront les 17 cantons que compte le département depuis le dernier redécoupage.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT ?

La loi du 27 janvier 2014 désigne le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Ses Compétences principales regroupent :

l'enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;

les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;

les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;

les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active ;

la contribution à la résorption de la **précarité énergétique**.

EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, LE DÉPARTEMENT ASSURE :

- **la construction**, l'entretien et l'équipement des collèges.
- **la gestion** de 100 000 agents techniciens, ouvriers et de service (TOS) (loi du 13 août 2004).

QUANT À L'AMÉNAGEMENT, SON ACTION CONCERNE :

- **l'équipement rural**, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;
- **les ports maritimes de pêche**, les transports routiers non urbains des personnes ;
- **une voirie en extension**, soit toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004), ce qui a entraîné un transfert d'une partie des services de l'Équipement.

Le SDIS (**service départemental d'incendie et de secours**) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département. Il participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ...

Le département a également une **compétence culturelle** : création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées ; protection du patrimoine. Dans les domaines partagés jusqu'à maintenant, le département peut intervenir pour accorder des **aides directes ou indirectes au développement économique**.

Le Mot du Maire



**Chères Waldighoffenoises,
Chers Waldighoffenois,**

L'été est enfin là !

Comme vous avez pu le constater, Waldighoffen a retrouvé les couleurs de cette saison si appréciée.

Le gouvernement a confirmé que, dans le cadre du projet de loi de finances 2015, la contribution des collectivités au déficit de l'état sera de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017 dont 16 milliards pour le bloc communal. Ce prélèvement impactera considérablement le niveau de service rendu aux habitants et les investissements publics locaux avec des risques majeurs à la fois pour la cohésion sociale, l'emploi et la croissance économique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2015, sans augmentation de la fiscalité, tout en accusant les baisses de dotation de l'état de l'ordre de 30 %. Le budget 2015 est avant tout un budget consensuel. Mais le budget, ce sont aussi les dépenses de fonctionnement que nous nous efforçons de maîtriser au mieux.

Une de nos priorités est de valoriser le patrimoine communal qui est notre patrimoine. Les façades du presbytère seront ravalées en 2015 pour être en harmonie avec l'église. L'agrandissement du cimetière, la création d'un columbarium et de caveaux cinéraires sont prévus au budget 2015. Les travaux d'assainissement dans la rue du Vignoble sous l'égide de la Communauté de Communes sont achevés. Un abribus a été installé au centre du village pour les collégiens et lycéens, un second abribus est prévu dans le sens Waldighoffen-Altkirch pour la rentrée de septembre. Un bureau d'études a été missionné pour élaborer un projet d'aire de jeux.

Le permis de construire du pôle médical a été accordé le 13 avril 2015, les travaux démarreront au courant de l'été. Dans ce pôle médical figureront une pharmacie qui va déménager du centre-ville, deux cabinets de médecins généralistes, un masseur-kinés thérapeute, un cabinet d'infirmiers, un podologue, un orthophoniste, un espace sport et santé, une entreprise d'ambulances et une entreprise de pompes funèbres.

L'Association Sportive de Waldighoffen, ASW, retrouve sa place au sein de notre village. Le terrain et les équipements sont remis en état. Début septembre, le stade Edmond Schuster fera revivre le football, ce sport si populaire.

Un habitant m'a récemment interpellé sur la disparition de la statue de Jeanne d'Arc. Ce monument, emblème symbolique et patriotique de notre commune, a été restauré et retrouvera prochainement sa place au centre du village.

Le Centre Communal d'Action Sociale, CCAS, a été créé et sera opérationnel en 2015 principalement pour l'octroi d'aides financières d'urgence.

Les élus se sont également investis dans toutes les commissions de la Communauté de Communes où se prennent et se prendront de plus en plus de décisions qui impacteront la vie de tous les habitants (l'assainissement, l'eau, les ordures ménagères, le PLUi, etc.).

Un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des communes de la Communauté de Communes est à présent engagé. La phase de projet d'aménagement et de développement durables, PADD, a été validée au mois de juin. Elle fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain. Les orientations générales en matière d'aménagement et d'urbanisme consistent à densifier les vastes secteurs d'urbanisation récente, à réaliser des extensions au niveau des franges urbaines dans l'optique de finaliser la trame urbaine notamment par la réalisation de bouclages.

Tous mes vœux de réussite à nos jeunes qui vont dans les prochains jours recevoir les résultats de leurs examens et, pour certains, prendre pied dans la vie professionnelle.

A tous, je souhaite un bel été.

Bien cordialement.

Votre Maire

Jean-Claude SCHIELIN



3

COMPTES-RENDUS

SOMMAIRE



12

ÉVÉNEMENTS AU
FIL DES JOURS



23

COUP DE PROJECTEUR
L'ÉCOLE DE MUSIQUE CONCORDIA



16

LE BANQUET DES AÎNÉS



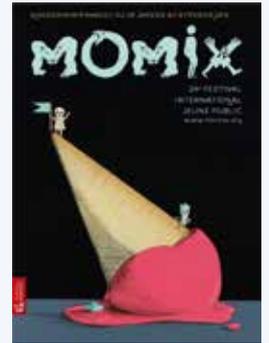
18

VIE SCOLAIRE



24

LES JUBILAIRES



29

FESTIVAL MOMIX



19

TRAVAUX



26

LES GRANDS
ANNIVERSAIRES DU
1^{ER} SEMESTRE 2015



30

WALDIGHOFFEN
EN QUESTIONS



22

CERCLE
D'HISTOIRE



28

ÉTAT CIVIL



31

LA CÉRÉMONIE
DU 11 NOVEMBRE

Synthèse des comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN



- Du 24 octobre 2014 au 10 avril 2015 -

NOTE : les comptes rendus intégraux sont disponibles sur le site internet de la Commune (waldighoffen.com) et en mairie.

Seule figure ci-après la synthèse des comptes-rendus approuvés par le Conseil Municipal à la date d'impression du bulletin municipal.

SÉANCE DU 24 octobre 2014

En présence des 16 élus municipaux suivants : SCHIELIN Jean-Claude, RIEGERT Patrick, HATSCH Serge, WALCH Éric, OSINSKI Eliane, POLZOT François, EGLIN Béatrice, MUNCH Patrick, NUSSBAUMER Michel, RUETSCH Karine, FARNEL-POUVREAU Isabelle, DIETSCHY Fabien, MARY Etienne, GISSINGER Marie.

Absents excusés : JERMANN Françoise (procuration à SCHIELIN Jean-Claude), WUNENBURGER Anne (procuration à HATSCH Serge), BILGER Martine (procuration à FRIEDL Jacqueline).

INTERVENTION DES RIVERAINS DE LA RUE PHILIPPE LANG

Trois riverains de cette rue ont rappelé au Conseil Municipal que par courrier de M. Le Maire Henri Hoff, ils ont appris - sans jamais avoir été consultés auparavant - le changement de dénomination de cette rue. Malgré une pétition des riverains demandant le maintien de la dénomination alors en vigueur (rue des Barons d'Eptingen), le Conseil Municipal a décidé de cette modification lors de sa séance du 13 mai 2013.

Cette modification entraîne une nouvelle fois des tracasseries administratives pour les riverains.

A ce sujet, il a été rappelé que cette rue a connu trois noms successifs : rue des Etangs, rue des Barons d'Eptingen et rue Philippe Lang. Ce dernier nom a été choisi en hommage envers la famille Lang qui a vendu le terrain sur lequel l'EHPAD a été construite. M. Le Maire Jean-Claude Schielin déclare qu'il va organiser une réunion entre les parties concernées.

Le problème de sécurité dans la rue de Roppentzwiller en raison de l'érosion des berges de l'Ill a aussi été évoqué. Le Syndicat mixte de l'Ill, compétent en la matière, est venu faire un constat afin que des travaux soient entrepris en 2015.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2014

2) LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PÉRIODE DU 2 FÉVRIER 2015 AU 1ER FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de procéder à la location de la chasse pour 9 ans (2 février 2015 au 1er février 2024) sans pouvoir recourir à une location de gré à gré (l'adjudicataire actuel réside à plus de 100 km du territoire de chasse ; la société de chasse en création n'a pas trois ans d'âge).

Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre un lot unique (284 ha 43 ares 76 ca) en location sous forme d'appel d'offres et d'affecter le produit de la chasse à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole.

Synthèse des comptes rendus

Différentes clauses particulières sont également adoptées.

Sont élus à la commission de dévolution :

- titulaires : RIEGERT Patrick ; HATSCH Serge ; DIETSCHY Fabien
- suppléants : MUNCH Patrick ; WALCH Éric ; MARY Etienne.

3) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE DE 1.000.000.- EUROS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés la reconduction de la ligne de trésorerie de 1.000.000.- Euros souscrite auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- durée : 12 mois renouvelable
- taux d'intérêt EONIA (- 0,05 % au 06/10/2014) + marge de 1,80 %
- périodicité du paiement des intérêts : trimestre civil
- commission d'engagement : 0,15 % soit 1.500.-€

4) SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, au vu des actions locales et générales des associations ci-après, d'attribuer une subvention :

- à l'École des Missions de Blotzheim : participation au financement d'un voyage en Belgique d'un élève domicilié à Waldighoffen : 50.- €
- au Cercle Sportif Sts Pierre et Paul (club de basket) : participation pour la fourniture du matériel pour la rénovation des sanitaires de la salle polyvalente payée par l'association : 436,80.- €.

5) RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE - SEGILOG

Ce contrat conclu entre la Commune et la société SEGILOG a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels avec documentation d'utilisation et fourniture d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement.

Ce contrat de 3 ans prévoit la rémunération suivante :

- 2.889.- € HT par an (soit au total 8.667.- €) pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels
- 321.- € HT par an (soit au total 963.- € HT) pour l'obligation de maintenance et de formation

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement du contrat avec SEGILOG, approuve les termes du contrat et autorise le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

6) CONTENTIEUX AVEC LA SCI BUX

En 2013, le Maire Henri HOFF a informé le Conseil Municipal que la SCI BUX proposait de participer au financement de l'extension du réseau de distribution d'électricité pour brancher l'immeuble de la SCI BUX au 48 rue de Bâle.

Cependant aucune pièce justificative du titre de recettes n'a pu être trouvée.

Une recette de 37.480.- € a été inscrite au budget 2013 et reprise en 2014.

Un titre de recette émis en avril 2014 a demandé le versement de cette participation à la SCI BUX. Celle-ci a contesté son engagement de participation financière et a déposé un recours au Tribunal Administratif.

Compte tenu de l'absence de pièce justificative engageant la SCI BUX, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'annuler le titre de recette et charge le Maire d'en informer le Tribunal Administratif et l'avocat de la SCI BUX.

7) CONTENTIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ MARTRONIC FRANCE

La société MARTRONIC France se chargeait de la plateforme d'utilisation et de la maintenance du site internet communal. Le contrat qui la liait à la Commune a pris fin le 31 décembre 2013, sans être renouvelé.

Après sa liquidation judiciaire en mai 2014, le liquidateur a rappelé à la Commune, qui l'a contestée, une

créance pour la maintenance du site de janvier à avril 2014.

La société MATRONIC SA avec siège social en Suisse, maison « mère », a proposé une reprise de la gestion de la plateforme d'hébergement et de la maintenance du site internet pour un montant de 1.250.- € TTC d'août à décembre 2014 et de 3.000.- € TTC pour 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la conclusion de ce contrat d'hébergement et de maintenance du site internet communal avec MARTRONIC SA.

8) MODIFICATION DANS LA LONGUEUR DE LA VOIRIE

La Dotation Globale de Fonctionnement est calculée pour partie au regard de la longueur de la voirie communale. Cette dernière est actuellement de 8.740 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'intégrer à la voirie communale 888 mètres linéaires de voirie non encore comptabilisés et de solliciter l'inscription à la Préfecture de la nouvelle longueur de la voirie, soit 9.628 mètres linéaires.

9) CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX

La commission « cadre de vie et environnement » a étudié le projet de création d'une aire de jeux. Il est proposé de l'installer sur l'emprise de l'ancien terrain de basket situé dans la cour de l'école. Elle sera à la disposition des élèves pendant les récréations et accessible au public en dehors des heures de classe. Son coût est estimé à 49.275.- € HT.

Le coût de la clôture de 2 m de haut l'entourant est évalué à 25.440.- € HT.

Après débats sur le choix de l'emplacement et du public visé par les jeux, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'une aire de jeux, le lancement de la consultation d'entreprises pour l'acquisition des jeux et de la clôture de protection et la demande de subventions.

10) PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX RUE DES COQUELICOTS

Suite aux projets de lotissement de François EGGENSPIELER et d'une construction dans la rue des Coquelicots, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la réalisation de travaux sur une partie de la rue des Coquelicots ainsi que la conclusion et la signature d'un avenant avec le cabinet d'études BEREST.

11) TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Afin d'assurer des travaux d'entretien dans la salle polyvalente, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, les travaux et les devis de remplacement du revêtement de sol de l'entrée (entreprise HATSTATT : 7.033,76.- € TTC) et de réparation et changement de vitres des portes intérieures (entreprise DATTLER : 2.450,82 € TTC).

12) M. LE MAIRE INFORME DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

12.1 SURVEILLANCE DE L'ÉGLISE

Pour sécuriser l'église suite à des départs d'incendie malveillants et des actes de vandalisme, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la mise en place d'un système de vidéosurveillance et le devis de la société C.T.CAM pour un montant de 3.576,74.- € TTC.

12.2 CIMETIÈRE

Il est proposé d'acquérir deux bacs pour les déchets verts du cimetière.

On note qu'entre avril 2013 et avril 2014, 2,7 tonnes de déchets ont été déposés dans les bacs à déchets du cimetière. Leur collecte a coûté 2.000.- € à la Commune.

13) DIVERS

- **Eglise** : des tuiles s'étant envolées lors de bourrasques, la société TRADI qui les a posées viendra les remplacer.
- **Ecole** : le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en dépit du dépôt des conclusions sur le recours contre les malfaçons du groupe scolaire en septembre 2013, aucun jugement n'a encore été rendu. L'avocat de la Commune a été sollicité en vue d'une audience rapide.
- **Bennes à verre** : le site accueillant les bennes de collecte de verre est régulièrement nettoyé par les ouvriers communaux après les continuelles dégradations commises.
- **Réseau électrique** : le Maire suggère que la Commune n'acquiert le terrain d'emprise des câbles électriques dans la rue de l'Artisanat près du Super U, qu'après leur enfouissement par ERDF.
- **Coulées de boue** : un arrêté ministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été rendu suite aux coulées de boue de juillet 2014.
- **Honorariat** : Henri HOFF a été nommé maire honoraire par arrêté préfectoral du 19 septembre 2014.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2014

En présence des 15 élus municipaux suivants : SCHIELIN Jean-Claude, RIEGERT Patrick, JERMANN Françoise, HATSCH Serge, WUNENBURGER Anne, WALCH Éric, OSINSKI Eliane, POLZOT François, FRIEDL Jacqueline, EGLIN Béatrice, MUNCH Patrick, NUSSBAUMER Michel, RUETSCH Karine, FARNEL-POUVREAU Isabelle, DIETSCHY Fabien.

Absent non excusé : MARY Etienne

Absents excusés : BILGER Martine (procuration à FRIEDL Jacqueline), ROYER Frédéric (procuration à WALCH Éric), GISSINGER Marie (procuration à DIETSCHY Fabien).

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2014

2) RÉALISATION D'UN EMPRUNT

Les dépenses de travaux de rénovation de l'église ont été jusqu'alors financées par une ligne de trésorerie. Un emprunt bancaire doit désormais être mis en place. Après avoir comparé plusieurs offres soumises par des établissements bancaires, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la conclusion d'un emprunt d'un montant de 1.000.000.- € auprès du CREDIT MUTUEL REGIO PLUS de Waldighoffen, sur 20 ans, au taux d'intérêt fixe de 2,35 %, remboursable au moyen de 80 trimestrialités de 15.702,78.- €.

3) FINANCES : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Pour faire face aux dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice, des crédits prévus en recettes étant dépassés, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés vote des crédits supplémentaires suivants :

* Recettes (taxe sur l'électricité : 10.000.- € - revenus des immeubles : 11.000.- €) et dépenses (matières et fournitures : 4.560.- € - entretien des bâtiments : 4.380.- € - honoraires : 4.970.- € - taxes foncières : 4.890.- € - intérêts des comptes courants : 2.200.- €).

* Recettes (participation Etat : 2.600.- €) et dépense (emploi d'insertion: 2.600.- €).

4) INDEMNITÉS DU RECEVEUR PRINCIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'accorder à Claude IPPONICH, receveur municipal, l'indemnité de confection des budgets d'un montant de 31.- € et de

lui demander son concours pour conseil et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable moyennant l'indemnité de conseil, à partir de 2014 jusqu'au terme du mandat du Conseil Municipal en application des lois, décrets et arrêtés ministériels en vigueur.

5) RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES

Le cabinet RISK PARTENAIRES ALSACE a assuré une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour l'attribution de 6 lots de contrats d'assurance échus au 31 décembre 2014.

Au vu de ses propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la conclusion pour 4 ans et autorise la signature par le Maire de 5 lots de contrats sur 6 (responsabilité civile générale : 1.101.- € - protection juridique : 450.- € - flotte automobile et automission : 1.391,10.- € - dommages aux biens et risques annexes : 5.081.- € - risques statutaires des agents : taux de 6,60 %).

L'économie totale est de 7.676.- € sur les quatre premières assurances citées.

Le lot 2 (protection fonctionnelle des agents et élus) reste ouvert à la négociation.

6) M. LE MAIRE INFORME DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE RENONCIATION PAR LA COMMUNE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Moulin (Section 3 n° 422/49 et 423/49)
- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Moulin (Section 3 n° 422/49 et 423/49)
- terrain bâti rue des Faisans (Section 8 n° 319/91)
- terrain bâti rue de Willer (Section 2 n° 335/2)
- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Maréchal Joffre (Section 2 n° 54)
- terrain bâti rue d'Oberdorf (Section 8 n° 327 et 330)
- terrain bâti rue de Ferrette (Section 7 n° 56)
- locaux en copropriété sur terrain bâti rue des Champs (Section 7 n° 95)
- terrain bâti rue de Ferrette (à détacher de Section 7 n° 57 et 56)
- terrain bâti impasse des Mésanges (Section 7 n° 185/149 et 269/148)
- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Moulin (Section 3 n° 422/49 et 423/49)

7) RECOURS SCI BUX

L'avocat de la SCI BUX a accusé réception de la délibération du Conseil Municipal ayant annulé la demande de participation à l'extension du réseau électrique.

8) PLUI

Le marché de création du PLUi a été attribué par la Communauté de Communes Ill et Gersbach, compétente en la matière, à la société TOPOS.

9) DIVERS

- **Eglise** : en raison de l'absence de pannetonnage des tuiles de la toiture de l'église, la société TRADI interviendra pour réaliser ces travaux conformément au marché de travaux « charpente » de la rénovation de l'église.

- **Sirène d'alarme** : depuis une décision du Conseil Municipal du 25 octobre 2011, qui a refusé le branchement de la sirène d'alarme sur un compteur dédié ainsi que l'exigeait ERDF, celle-ci ne fonctionne plus.

- **Réunions de la Communauté de Communes Ill et Gersbach** :

Réunion du 6 novembre 2014 : modification des PLU de Muespach et Waldighoffen ; droit de préemption délégué à chaque commune ; 43 animations durant l'été 2014 pour un coût de 15.732.- €.

La CCIG n'organisera plus le Téléthon ; travaux d'assainissement en cours ou à intervenir à Oberdorf, Grentzingen, Muespach et Waldighoffen.

- **Réunion du 18 décembre 2014** : GERPLAN : programmation séparée entre la CCIG et la Communauté de Communes de la Largue - trois projets pour Waldighoffen : bassin d'orage, remise en état de deux

fossés ; deux prêts de 50.000.- € et 600.000.- € seront souscrits.

- **Salle polyvalente** : travaux de mise en peinture du hall d'entrée de la salle pour un coût de 4.918,80.- € TTC (entreprise MAMBRE, la moins-disante).

- **Super U** : après le jugement du mois de juillet 2014, un délai de recours de 6 mois est ouvert.

- **Rue des Cigales** : les travaux d'installation des lampadaires sont achevés.

- **Périscolaire** : les communes membres de la CCIG ont disposé d'un délai bref avant la réunion de la commission jeunesse de la CCIG au sujet des possibilités d'accueil d'un site périscolaire. Une proposition a été faite par la Commune pour « prendre rang ».

- **Enfouissement ligne de haute tension Waldighoffen-Kembs** : il est rappelé que la ligne de haute tension va être enfouie dans les rues des Vergers et de l'Ill pour rejoindre le poste électrique de la rue de l'artisanat. Ces travaux - combinés avec les travaux d'assainissement rue des Vergers - sont pris en charge par ERDF en 2015/2016.

SÉANCE DU 27 MARS 2015

En présence des 17 élus municipaux suivants : SCHIELIN Jean-Claude, RIEGERT Patrick, JERMANN Françoise, WUNENBURGER Anne, WALCH Éric, OSINSKI Eliane, FRIEDL Jacqueline, BILGER Martine, EGLIN Béatrice, MUNCH Patrick, ROYER Frédéric, NUSSBAUMER Michel, RUETSCH Karine, FARNEL-POUVREAU Isabelle, DIETSCHY Fabien, MARY Etienne, GISSINGER Marie.

Absents excusés : HATSCH Serge (procuration à RIEGERT Patrick) ; POLZOT François (procuration à MUNCH Patrick).

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal approuve à la majorité de 15 membres présents ou représentés le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2014.

2) CONVENTION DE LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

La Commission communale de dévolution réunie le 13 janvier 2015 a attribué la location de la chasse communale du 2 février 2015 au 1er février 2024 à l'association de chasse St Sébastien présidée par Peter MOLL. Le loyer annuel proposé est de 11.000.- €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés prend acte de cette désignation, désigne ladite association comme locataire de la chasse pour le loyer annuel proposé et autorise le Maire à signer la convention.

3) REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE ; ACCEPTATION D'UN CHÈQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés le remboursement de la CIADE pour le coût de remplacement d'un lampadaire détérioré soit 4.776,84.- € et le solde de ce coût soit 499,56.- € remboursable sur facture acquittée.

4) SUBVENTION COMMUNALE POUR UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DE WALDIGHOFFEN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés au vu du projet d'une classe de découverte de 37 élèves dont 28 domiciliés à Waldighoffen à « La Chaume » à Orbey du 29 mars au 2 avril 2015 d'un coût global de 9.757,50.- €, décide l'attribution d'une subvention à la Coopérative scolaire de l'école de Waldighoffen de 13.- € par enfant domicilié à Waldighoffen. Cette subvention est

équivalente à celle accordée par le Conseil Général. D'autres actions ont été menées par les élèves et les parents. Le reste à charge des parents sera de 125.- € par enfant.

5) OPÉRATION GÉRANIUMS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de reconduire l'opération géranium en 2015 en accordant une remise de 1,25 € par géranium dans la limite de 6 plants.

6) OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve les travaux sylvicoles proposés par l'ONF en 2015 pour un montant prévisionnel de 990.- € HT (toiletage après exploitation sur 3,70 ha et nettoyage de régénération sur 1,00 ha), frais de gestion de 90.- € HT en sus.

7) OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE 2016

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la proposition des coupes à marteler (régénération pour 1,30 ha et amélioration pour 5,35 ha).

8) SPA : CONTRAT DE PRESTATION FOURRIÈRE - REFUGE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la conclusion d'un contrat fourrière-refuge des chiens et chats errants ou en état de divagation ainsi que la capture des animaux dangereux et le ramassage des animaux morts, avec la SPA de Mulhouse.

Le montant forfaitaire annuel pour la Commune est de 0,75.- € par habitant, soit pour 1505 habitants : 1.128,75 €.

9) REMPLACEMENT DE POTEAUX D'INCENDIE

Suite à un contrôle des poteaux d'incendie organisé par la CCIG, il est apparu que 18 poteaux d'incendie sur les 54 du ban communal sont défectueux.

Compte tenu de l'urgence des travaux, il est décidé de les réaliser le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de faire procéder à la réparation ou au remplacement des poteaux d'incendie défectueux en retenant le devis de l'entreprise R.DIETLIN de Vieux-Ferrette pour un montant de 25.323,50.- € HT ou 30.388.- € TTC.

10) M. LE MAIRE INFORME DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Renonciation par la Commune à l'exercice du droit de préemption urbain :

- terrain bâti rue des Faisans (Section 8 n° 110 et n° 259/109)
- terrain bâti rue des Ecoles (Section 1 n° 141)
- terrain bâti rue des Ecoles (Section 1 n° 535/142) et terrain à détacher de Section 1 n° 141
- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Moulin (Section 3 n° 422/49 et 423/49)
- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Maréchal Joffre (Section 3 n° 479/22-470/21-462/19-465/20-478/18)

Marchés publics :

- travaux d'aménagement du carrefour rue du Vignoble - rue du Maréchal Joffre : dépose de pavés et reprofilage : travaux attribués à la société EN CER pour 5.350.- € HT soit 6.420.- € TTC.

11) MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après l'approbation du PLU en juillet 2013, les bâtiments de la friche industrielle Lang se sont trouvés dans une zone Ue restreignant les possibilités de logements à usage d'habitation simple. Or, ceux-ci étaient autorisés dans l'ancienne zone UE du POS préalablement en vigueur dans ce secteur.

C'est pourquoi, afin de permettre la délivrance de permis de construire pour la création de logements à usage d'habitation dans le bâtiment 3-5-7 rue du Moulin et le bâtiment accolé abritant jadis les bureaux de l'usine Lang, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis

favorable à la modification du plan local d'urbanisme par la création d'un secteur Uea à l'intérieur de la zone Ue.

La décision sera prise par la Communauté de Communes Ill et Gersbach, compétente en la matière.

12) PLUI

En vue de la mise en place du PLUi en 2016, les conseillers municipaux seront invités à remplir des questionnaires « ce que nous voulons/ce que nous ne voulons pas ».

13) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Ce débat n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3500 habitants, mais permet :

- une approche estimative des dépenses et recettes ;
- une proposition de projets d'investissements à réaliser avec les ressources.

On note une baisse de 32.000.- € des dotations de l'Etat (192.000.- € en 2014 - 160.000.- € en 2015). Impôts et taxes : 627.500.- € prévus en 2014 - 667.300.- € escomptés en 2015. Manque de 50.000.- € de taxe sur la surface commerciale.

Revenus des immeubles en baisse : 66.000.- € en 2014 - 52.000.- € en 2015.

Après la présentation des grandes lignes des comptes administratifs 2014, des bases d'imposition des taxes et le produit correspondant, les projets d'investissement sont présentés et feront l'objet de discussion et décision au sein des commissions et du Conseil Municipal.

Il est relevé que le pic des remboursements d'emprunts par la Commune se situera entre 2015 et 2017.

14) AIRE DE JEUX

14.1 CHOIX DE L'EMPLACEMENT.

Pour cet équipement demandé par la population au centre du village, deux emplacements ont été envisagés au sein de la commission « cadre de vie » : le terrain de football et l'ancien terrain de basket qui se situe dans l'enceinte de la cour de l'école primaire.

Les autres terrains appartenant à la commune ne conviennent pas, soit qu'ils sont trop petits soit ils se trouvent en zone inondable.

Après un débat sur la taille résiduelle de la cour, sur l'amplitude des horaires d'accessibilité de l'aire, le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents ou représentés (pour : 14 - contre : 4 - abstention : 1) l'implantation d'une aire de jeux sur l'ancien terrain de basket dans l'enceinte de la cour de l'école primaire.

14.2 CONSULTATION POUR LA DÉSIGNATION D'UN ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité de à la majorité des membres présents ou représentés (pour : 14 - contre : 2 - abstention : 3) le lancement d'une consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la création de l'aire de jeux.

15) DIVERS

15.1 - ASSAINISSEMENT RUE DU VIGNOLE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés le remplacement de la bande de pavés au carrefour de la rue du Maréchal Joffre par la pose d'un revêtement macadam. Les travaux seront effectués par la société ENCER selon devis de 5.350.- € HT ou 6.420.- € TTC.

15.2 INFORMATIONS

- **Super U** : son acquéreur (M. BRUNET, Leclerc de Hirsingue) a déposé un dossier auprès de l'autorité de la concurrence pour la reprise du bâtiment et de l'activité commerciale.

- **Résidence Seniors** : le promoteur a annoncé la reprise des travaux et la gestion de la résidence par l'APA
- **Salle polyvalente** : avant tous autres travaux, la destinée de cette salle devra faire l'objet d'un débat.
- **Parking** : la réfection du revêtement des places de parking devant la boulangerie Basler va être étudiée.
- **Terrain de football** : situation en stand-by
- **Commission cadre de vie et environnement** : suite au souhait de Marc GLATTACKER, ce dernier fait partie de la commission « cadre de vie et environnement »
- **Fusion des Communautés de Communes (Com Com)** : réunion des Présidents des Com Com au sujet d'un projet de fusion des Com Com en 2017.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

En présence de l'ensemble des 19 élus municipaux : SCHIELIN Jean-Claude, RIEGERT Patrick, JERMANN Françoise, HATSCH Serge, WUNENBURGER Anne, WALCH Eric, OSINSKI Eliane, POLZOT François, FRIEDL Jacqueline, BILGER Martine, EGLIN Béatrice, MUNCH Patrick, ROYER Frédéric, NUSSBAUMER Michel, RUETSCH Karine, FARNEL-POUVREAU Isabelle, DIETSCHY Fabien, MARY Etienne (arrivée à 19 h 56, point 2), GISSINGER Marie.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2014.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (le Maire ayant quitté la salle après sa présentation) donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2014 et constate pour les comptabilités principales et annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs.

3) COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2014 et sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés affecte un montant de 163.472,49.- € au compte R1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit d'investissement et 95.405,43.- € au compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2015.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Après présentation des produits attendus si les taux actuels sont maintenus, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à :

- taxe d'habitation : 16,40 %

Synthèse des comptes rendus

- taxe foncière bâti : 16,48 %
- taxe foncière non bâti : 81,58 %
- CFE : 21,78 %

6) BUDGET PRIMITIF 2015

Après discussions et explications sur l'augmentation des crédits inscrits sur certains comptes du budget, sur l'affectation d'économies faites et la baisse des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés vote le budget 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

* Section de fonctionnement :

- dépenses : 1.308.775,43.- €
- recettes : 1.308.775,43.- €

* Section d'investissement :

- dépenses : 2.554.872,49.- €
- recettes : 2.554.872,49.- €

7) UTILISATION DES CRÉDITS DE L'ARTICLE 6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'utiliser lesdits crédits du budget 2015 à :

- achat de présents pour les grands anniversaires
- manifestations, repas et réceptions organisés par la Commune : repas, décorations
- fête de fin d'année des écoliers : financement du goûter et d'une activité
- réunion de travail : produits alimentaires et repas d'intervenants
- médiathèque : produits alimentaires, décorations et repas d'intervenants
- achats d'articles funéraires : décès d'un élu ou agent municipal
- sécurité routière : repas des intervenants

8) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe à compter du 1er septembre 2015 les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

	Salle, hors charges	Salle + cuisine, hors charges
Particuliers domiciliés à Waldighoffen	250.- €	440.- €
Particuliers extérieurs à la Commune	450.- €	640.- €
Associations locales	200.- €	300.- €
Associations extérieures	400.- €	590.- €
GBS pour l'Expo-Habitat		15.000.- €

Les charges d'utilisation étant réglées à leur consommation réelle par le locataire de la salle polyvalente.

9) PARTICIPATION AUX FRAIS D'UTILISATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés fixe à compter du 1er septembre 2015 la participation aux frais d'utilisation et les tarifs de location de la salle associative comme suit :

Association locale - activité annuelle	5.- € / heure
Association extérieure - activité annuelle	7.- € / heure
Entreprise - activité annuelle	9.- € / heure
Manifestation à but lucratif - journée	300.- €
Manifestation à but lucratif - week-end	400.- €
Conférence avec entrée non payante - journée	50.- €
Association et particulier extérieurs à la commune - week-end	270.- €
Association et particulier résident à Waldighoffen - week-end	220.- €
Particulier extérieur à la Commune - ½ journée	200.- €
Particulier résident à Waldighoffen - ½ journée	150.- €

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide au vu des actions locales et générales, d'attribuer une subvention aux associations suivantes et vote le crédit nécessaire sur le budget 2015 :

Conseil de fabrique - compensation pour l'utilisation du foyer par le Club des gens heureux	450.- €
Amis de la bibliothèque	122.- €
Prévention routière - intervention cadre scolaire CM1/CM2	100.- €
Delta Revie - téléalarme	75.- €
CSSPP Basket (104 jeunes licenciés)	525.- €
Accord 68 - service d'aide aux victimes (4 cas en 2014)	215,76.- €
APA APAMAD - 51 bénéficiaires	177.- €

Synthèse des comptes rendus

Caritas Oberdorf	150.- €
APPMA pêcheurs Waldighoffen - projet de rénovation de digue	350.- €
Association des amis de Luppach (EHPAD)	200.- €
PART AGE SEPWAL - association de bénévoles de l'EHPAD Waldighoffen/Seppois	300.- €
Collège des Missions Blotzheim - participation aux frais de classe verte de 2 élèves domiciliés à Waldighoffen	100.- €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Waldighoffen	400.- €

Conseil de fabrique - compensation pour l'utilisation du foyer par le Club des gens heureux

11) MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DE L'AGENT D'ANIMATION CULTURELLE

Le contrat de travail à durée déterminée Julie SCHLEGEL arrivant à échéance le 30 avril 2015, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de le renouveler pour 1 an et de fixer l'indice de rémunération au 4ème échelon de l'échelle 3 des agents de catégorie C soit actuellement : indice brut 343, indice majoré 324.

12) M. LE MAIRE INFORME DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Renonciation par la Commune à l'exercice du droit de préemption urbain :

- locaux en copropriété sur terrain bâti rue du Moulin (Section 3 n° 422/49 et 423/49)

13) DIVERS

* Compte-rendu de réunions de la Communauté de Communes Ill et Gersbach :

- Réunion du 2 avril 2015 :

. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau (PETR) remplace le Syndicat Mixte du Sundgau ; compétences identique ; 112 communes, 36 élus dont le Maire.

. Pouvoirs de police spéciale d'assainissement, collecte des déchets, stationnement des gens du voyage : transférés à l'EPCI.

. Contestation de leur facture d'eau par 20 habitants de Henflingen devant le Tribunal d'Instance de Mulhouse.

. Fusion des Communautés de Communes : réunions avec le Sous-Préfet.

- Réunion du 9 avril 2015 :

. Approbation des modifications des PLU de Muespach et Waldighoffen

. Tarifs de ramassage des ordures ménagères identiques à 2014

. Taux d'imposition identiques à 2014.

* SM4 : la CCIG souhaite quitter le SM4

* PLUi : en attente des retours de questionnaires.

UN KINÉSITHÉRAPEUTE À WALDIGHOFFEN

Vous souhaitez la visite à domicile d'un Kinésithérapeute, cela est possible en prenant contact avec Bettina Schulze. Pour un rendez-vous ou toute autre question voici ses coordonnées :



BETTINA SCHULZE
Masseur-Kinésithérapeute D.E.
32 rue de Ferrette 68640
Waldighoffen

Téléphone : 07 70 65 40 50

LES SUND'GO COUNTRY LINE DANCE

Nous vous accueillons dans une ambiance sympa et chaleureuse afin de vous faire partager notre passion de la musique country et de la danse en ligne.

Une nouvelle session pour les débutants démarre en septembre 2015. Les personnes intéressées sont les bienvenues et les cours sont aussi ouverts aux enfants à partir de 7 ans.

Pour tester votre intérêt, les deux premières leçons sont offertes.

Nous nous retrouvons à la salle des fêtes d'Oberdorf :

- Les mercredis de 19h30 à 21h00 pour les débutants
- Les mardis de 19h30 à 21h00 pour les avancés

Contactez-nous :
les.sundgo@gmail.com
tel: 03 89 07 15 77

Coup de projecteur sur l'école

DE BASKET DU CSSPP DE WALDIGHOFFEN

Une des premières du département...

L'école de basket du basket-club CSSPP Waldighoffen a été créée par Jean Schmitt dans les années 1975 et fut l'une des premières dans le Haut-Rhin. A l'époque les clubs n'étaient pas aussi structurés que maintenant et l'apprentissage du basket se faisait dans la cour de l'école. L'école de basket n'a jamais cessé de fonctionner, mais a connu des hauts et des bas dans les années 80-90, en sont sortis de bons joueurs et joueuses qui ont alimenté les différentes équipes du club.

2007

2000

La fédération française de basket décide de relancer le mini-basket en créant un label national des écoles de mini-basket destiné avant tout aux grands clubs.



Afin de permettre aux clubs les plus modestes d'accéder au label des écoles de basket, les comités départementaux proposent d'alléger les critères d'obtention de ce label qui sera divisé en 3 étoiles, donc accessible à tout le monde...



Lancement de l'opération « basket-école » qui a pour but de faire découvrir le basket dans les écoles primaires avec une dotation de 4 CD-Rom et de 6 ballons de mini-basket, opération qui connaît un grand succès national. Le basket-club CSSPP Waldighoffen a conclu des partenariats avec les écoles de Waldighoffen, Riespach et Grentzingen.



2004

LA PREMIÈRE À ÊTRE LABÉLISÉE DANS LE HAUT-RHIN...



Les dirigeants du basket-club CSSPP Waldighoffen souhaitant faire de la formation des jeunes leur cheval de bataille, se lancent dans l'aventure afin d'obtenir une première étoile de ce fameux label qui est un gage de sérieux et de qualité. Le dossier

est complété et rapidement transmis au Comité départemental qui viendra sur place pour juger si tous les éléments sont correctement mis en place (règlement interne - charte du mini-basketteur - feuille de présence - fiche d'évaluation des enfants - matériel adéquat - encadrement - tableau d'affichage). A partir de toutes ces données, le Basket-club CSSPP Waldighoffen a été le premier club du département à se voir décerner la première étoile du label des écoles de basket. La remise officielle a été faite le 17 mars 2007 à Waldighoffen en présence des responsables du CD68 et des élus locaux.

EN ROUTE POUR LA SECONDE ÉTOILE...

Motivés comme jamais, les responsables du basket-club CSSPP Waldighoffen décident de ne pas en rester là et de se lancer à l'assaut de la seconde étoile dès l'année suivante. C'est un pari osé car les critères à respecter sont de plus en plus importants, à savoir : - créer un comité des parents - affecter un budget à l'école - avoir un certain nombre de licenciés - encadrer les équipes avec des entraîneurs diplômés - participer aux manifestations du CD68 - assister à des rencontres de haut niveau - et surtout créer et mettre en place un cahier de suivi pour les enfants. Ce ne fut pas une mince affaire,

mais les dirigeants seront secondés par les parents qui jouent le jeu et encore une fois supervision par des membres du CD68. Le 1er mai 2008, le basket-club CSSPP Waldighoffen organise la fête nationale du mini-groupe qui comptera plus de 650 jeunes basketteurs venus de tout le département. L'apothéose sera l'obtention de la seconde étoile du label des écoles de basket décernée lors de la remise des prix qui clôturera cette journée exceptionnelle, une juste récompense pour le travail fourni ces dernières années par les membres et dirigeants du club.

RETOUR SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE...

Comme l'année dernière, poussines et poussins s'entraînent ensemble et seront engagés au niveau 2 de la compétition, mais avec l'objectif de se qualifier pour la poule élite de la seconde phase. Les poussines, sous la houlette de Anne Wunenburger, remportent 4 de leurs 6 rencontres et méritent donc cette montée en poule élite où elles affronteront les meilleurs clubs du département. Le groupe comporte de bonnes individualités qui ne demandent qu'à travailler collectivement. L'équipe n'a cessé de progresser, tant sur le plan collectif qu'individuel, la meilleure preuve est qu'elle se classe finalement 4ème de la poule élite derrière les grands clubs du basket Haut-Rhinois.

Engagée au niveau 2 comme les poussines, l'équipe des poussins a aussi vu arriver un nouvel encadrement. C'est Nicola Amann, qui joue avec les cadets, qui a pris en charge l'équipe en compagnie de Philippe Schwob. Rappelons que Nicola tente là sa première expérience d'entraîneur...Lors de la première phase, qui fut d'un niveau très élevé, l'équipe ne remportera que 2 matchs, tout en étant en constants progrès. En seconde phase, le travail effectué lors des entraînements commence à porter ses fruits. Les garçons jouent de mieux en mieux et sont de plus



en plus collectifs, ce qui leur permettra de prendre la première place de leur poule de perfectionnement. Changement d'encadrement chez les mini-poussins avec l'arrivée de Rachel Goral et de Marie-Laure Schirr à la tête d'un groupe composé d'une vingtaine d'enfants. Deux équipes ont donc été engagées en championnat, l'une menée par Serge Brand et l'autre par Rachel Goral et Jean-Michel Meyer, ancien basketteur et papa d'un jeune du groupe. Malgré des résultats en dents de scie, les enfants progressent de match en match, le plus important étant la bonne ambiance et le peu d'absentéisme constaté lors des entraînements. C'est la preuve du sérieux de l'encadrement...

Sylviane Hell, qui a effectué son retour au sein du club, s'occupe quant à elle du groupe des Babys, secondée efficacement par Marie Gissingier. La vingtaine de petits basketteurs en herbe a beaucoup de chance d'être aussi bien encadrée...Ils apprennent le basket, mais également à vivre en communauté et à partager...il n'y a pas encore de championnat pour cette catégorie, mais les enfants participent régulièrement à des plateaux pour découvrir la compétition.

UNE SECONDE VIE POUR L'ASW

Après quelques saisons d'interruption, des joueurs et des nouveaux dirigeants ont décidé de relancer le club du village pour lui redonner une place dans le milieu du football sundgauvien. Le nouveau comité des dirigeants de l'AS Waldighoffen se compose de : Thierry Stefan, président, Serge Hatsch, vice-président, Marie Gissingner, secrétaire, Joël Flieg, président du comité des fêtes, Gabriel Klein, trésorier, Mathieu Eglin, président d'honneur et Philippe Gissingner, assesseur.

L'encadrement se compose d'anciens footballeurs ou dirigeants ayant une solide expérience en la matière. De nombreuses heures de travail ont été nécessaires pour qu'un terrain de foot digne de ce nom soit à nouveau utilisable. Le club house a été entièrement repeint, les vestiaires nettoyés et le garage rangé. Grâce à l'implication de bénévoles passionnés, les conditions optimales sont à nouveau réunies pour accueillir une équipe!



Deux soirées ont déjà été organisées pour permettre aux futurs joueurs de rencontrer leur entraîneur, Tony Bertoli, qui est en train de constituer une solide équipe. De nombreux joueurs de Waldighoffen qui, faute de club, avaient dû quitter leur village, ont d'ores et déjà répondu présents.



Pour les plus jeunes également, le foot reprend à Waldighoffen.

Dès la rentrée, les enfants pourront à nouveau échanger la balle avec leurs camarades de classe ! Une après-midi de découverte (jeux, ateliers, petits matchs) a été organisée le 24 juin. Les enfants et parents ont pu faire connaissance avec les encadrants du club. Un goûter a été offert par la municipalité de Waldighoffen. Grands et petits seront les bienvenus !

N'HÉSITEZ PAS !

Vous pouvez prendre contact avec le club
par Mail aswaldighoffen@gmail.com

ou par
téléphone au **06 33 60 66 91**

**Tout est mis en œuvre pour faire revivre le foot à
Waldighoffen !**

WALDIGHOFFEN

16^{ème} MARCHÉ AUX PUCES



Organisé par :
C.S.S.P.P Basket
Waldighoffen
&
L'association
« Temps Libre »

30 AOUT 2015

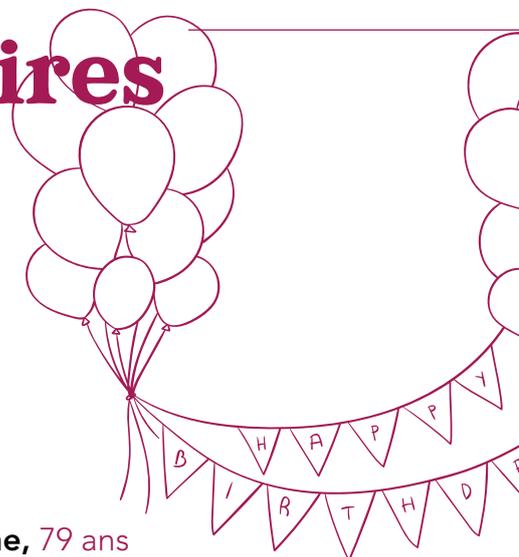
REPAS - BUVETTE - PETITE RESTAURATION

11€ les 5 mètres

Renseignements & réservations :

06 64 75 30 41

Les Grands Anniversaires du 2^{ème} Semestre 2015



JUILLET

- 16/07/29 Monsieur **WEIGEL** André, 86 ans
18/07/34 Monsieur **BOEGLER** Robert, 81 ans
20/07/27 Madame **BURGER** épouse **GROELL** Suzanne, 88 ans
26/07/38 Monsieur **MUNCH** Joseph, 77 ans
29/07/36 Madame **MONTFORT** épouse **ZIMMERMANN** Marthe, 79 ans
29/07/34 Monsieur **ZELLER** Etienne, 81 ans

AOÛT

- 01/08/39 Madame **KUBLER** épouse **SCHMITT** Geneviève 76 ans
04/08/39 Madame **HOFF** épouse **HENGY** Jeanne 76 ans
07/08/32 Madame **SPRINGINSFELD** épouse **GROSHEITSCH** Marie-Louise 83 ans
16/08/36 Madame **HOFF** épouse **GUGEL** Marguerite 79 ans
17/08/36 Monsieur **KOCH** Walter 79 ans
20/08/36 Monsieur **LITZLER** Georges 79 ans
23/08/39 Monsieur **GISSINGER** Antoine 76 ans
28/08/28 Madame **BURGER** épouse **BAEURLIN** Marguerite 87 ans
28/08/36 Monsieur **SCHMITT** Elmar 79 ans



SEPTEMBRE

- 04/09/35 Madame **FRELECHOUX** Marguerite 80 ans
07/09/36 Monsieur **BURGET** Albert 79 ans
08/09/34 Monsieur **ERB** Marius 81 ans
11/09/30 Monsieur **HENLIN** Paul 85 ans
14/09/24 Madame **KEPPI** épouse **FLEURY** Eugénie 91 ans
18/09/30 Monsieur **MUNCK** Gérard 85 ans
18/09/40 Madame **SCHADWINKEL** épouse **EGGENSPIELER** Ursule 75 ans
22/09/27 Madame **HABY** épouse **SCHUR** Mireille 88 ans
23/09/34 Monsieur **BAEURLIN** Antoine 81 ans
26/09/40 Madame **VETTER** épouse **MUNCH** Liliane 75 ans
26/09/39 Monsieur **CATHALA** Pierre 76 ans
28/09/38 Monsieur **WALCH** Jean-Paul 77 ans



OCTOBRE

- 02/10/26 Madame **METZGER** épouse **ZELLER** Marie-Thérèse 89 ans
07/10/19 Madame **FREY** épouse **MULLER** Jeanne 96 ans
10/10/30 Madame **BURGET** épouse **SIMON** Cécile 85 ans
11/10/33 Madame **MISLIN** épouse **ERB** Marie 82 ans
13/10/37 Madame **WALKOWIAK** épouse **GUSSY** Marie-Louise 78 ans
20/10/28 Madame **LINDER** épouse **MEYER** Denise 87 ans





- 20/10/34 Madame **PERES-MARTIN** épouse **AGOSTINHO** Maria 81 ans
24/10/28 Madame **KUBLER** épouse **GISSINGER** Agathe 87 ans
26/10/34 Madame **BECKER** épouse **BRUCK** Carmen 81 ans
27/10/27 Madame **BOHRER** épouse **GSCHWIND** Germaine 88 ans
27/10/20 Madame **EGLIN** épouse **LABORDE** Hélène 95 ans
29/10/33 Madame **BACCUS** épouse **LAQUESTE** Monique 82 ans

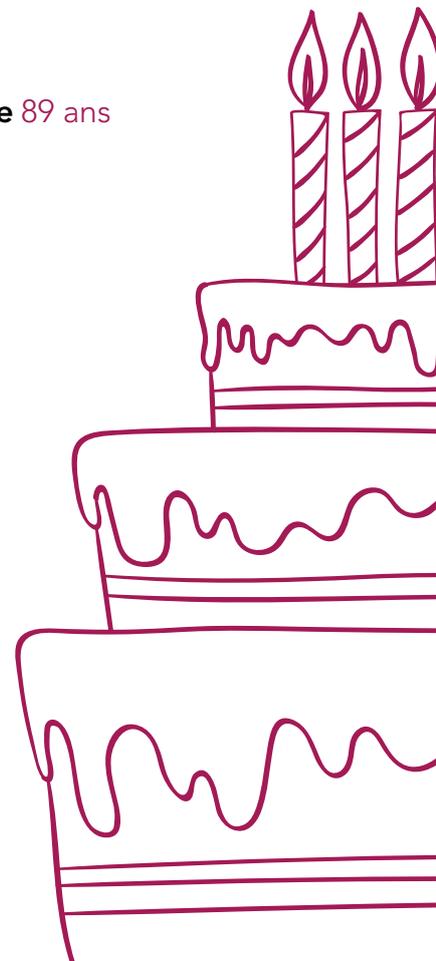
NOVEMBRE

- 02/11/30 Madame **RAPPENECKER** épouse **KUBLER** Marie-Thérèse 85 ans
07/11/24 Monsieur **HENLIN** Henri 91 ans
07/11/20 Monsieur **SPRINGINSFELD** Victor 95 ans
08/11/29 Madame **BURGER** épouse **HENLIN** Georgette 86 ans
09/11/40 Monsieur **SCHLICKLIN** Erwin 75 ans
13/11/28 Monsieur **GLANTZMANN** Henri 87 ans
14/11/36 Madame **GARCIA** épouse **RUETSCH** Odette 79 ans
14/11/24 Madame **RUMMELHART** épouse **MERIAUX** Marguerite 91 ans
19/11/26 Madame **BAUMLIN** Marie-Louise 89 ans
28/11/31 Madame **ENDERLIN** épouse **SPECKLIN** Colette 84 ans

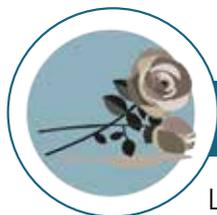


DÉCEMBRE

- 10/12/25 Monsieur **BRUNNER** Charles 90 ans
12/12/39 Monsieur **BISTOLFI** Gérard 76 ans
14/12/40 Madame **STOLZ** épouse **HEINIS** Odile 75 ans
16/12/34 Madame **NUSSBAUMER** épouse **ANDELFINGER** Solange 81 ans
21/12/28 Monsieur **GISSINGER** Charles 87 ans
21/12/34 Monsieur **PFAFF** André 81 ans
23/12/21 Madame **RENKER** épouse **DENNY** Jeanne 94 ans
25/12/32 Madame **BLONDE** Jeanne 83 ans
30/12/26 Madame **REGER** épouse **SCHAFFHAUSER** Marie-Louise 89 ans



L'État Civil - 2014 / 2015



DÉCÈS

Le 25 décembre 2014
Le 07 février 2015
Le 23 février 2015
Le 03 mars 2015
Le 11 mars 2015
Le 18 mars 2015
Le 04 avril 2015
Le 13 avril 2015
Le 20 avril 2015
Le 04 mai 2015
Le 17 mai 2015
Le 29 mai 2015

Madame FENUS veuve **SCHNELL Mathilde**, à l'âge de 93 ans
Monsieur CORVILA Joso, à l'âge de 83 ans
Madame SOEHNLEN épouse **RICHART Pauline**, à l'âge de 81 ans
Monsieur MONNET Michel, à l'âge de 83 ans
Madame HEITZ veuve **DUTT Georgette**, à l'âge de 91 ans
Madame MACKER épouse **KOHLER Thérèse**, à l'âge de 88 ans
Monsieur STUDER André, à l'âge de 84 ans
Madame ARTZNER épouse **HARTMANN Josépha**, à l'âge de 82 ans
Madame HELL veuve **HEINIS Rose**, à l'âge de 88 ans
Monsieur LITZLER Raymond, à l'âge de 79 ans
Madame MORSCHHAUSER veuve **HARTMANN Marie**, à l'âge de 94 ans
Madame BRUAT épouse **SCHALK Marie**, à l'âge de 80 ans



MARIAGES

Le 24 avril 2015
Le 02 mai 2015
Le 23 mai 2015
Le 19 juin 2015

Monsieur Fabrice JERMANN et **Madame Sophie HANSBERGER**
Monsieur Jérôme BOURGUIGNON et **Madame Gaëlle FLORENCE**
Monsieur Yann ROHR et **Madame Sonia DIRRIG**
Monsieur Aurélien SCHNEIDER et **Madame Jessica RUNSER**



NAISSANCES

Le 22 janvier 2015
Le 08 février 2015
Le 12 mars 2015
Le 13 avril 2015
Le 13 avril 2015
Le 10 mai 2015
Le 18 mai 2015
Le 18 mai 2015

Nicola BOSCO LINO, fils de **Federico BOSCO** et **Cécile LINO**
Manéa GRISE, fille de **Dany GRISE** et **Stéphanie ROUSSELET**
Apolline KOCH, fille de **Jean KOCH** et **Célia SCHERRER**
Maxime PINALIE, fils de **Florent PINALIE** et **Virginie ROUSSEL-VILLEMEN**
Jade ZIMMERMANN, fille de **Cyrille ZIMMERMANN** et **Nathalie BURGER**
Eloane STAMPFLER-RUHLAND, fille de **Vivien STAMPFLER** et **Sabine RUHLAND**
Guillaume WISS, fils d'**Olivier WISS** et **Nathalie MOSER**
Gabriel WISS, fils d'**Olivier WISS** et **Nathalie MOSER**

La Municipalité a visité nos Jubilaires

La municipalité a eu l'honneur de rendre visite à quelques habitants de Waldighoffen qui ont fêté leur anniversaire



*Madame Hélène Henlin,
85 ans*



*Monsieur René Minéry,
85 ans*



*Monsieur Marcel Wallisser,
95 ans*



*Madame Marie-Jeanne Dietschy,
80 ans*



*Monsieur Marcel Gesser,
85 ans*



*Madame Véronique Baeumlin
80 ans*



La Municipalité félicite également les autres jubilaires qui ont fêté leur anniversaire en famille :

Madame Yvonne FROBERGER 85 ans
Madame Madeleine ABY 80 ans
Madame Pierrette KOCH 80 ans
Monsieur Eugène GROELL 91 ans
Madame Irène WELMELINGER 90 ans

Expo-photos

DU CERCLE D'HISTOIRE

Les 26 & 27 SEPTEMBRE 2015



Le Cercle d'Histoire vous propose sa traditionnelle expo-photos 'Bin ich das'. Sera mis à l'honneur cette année :

Le corps des sapeurs-pompiers de Waldighoffen.

Nous cherchons des photos et des documents depuis sa création jusque vers 1975, afin d'enrichir la future expo.

Nous vous demandons de nous les prêter dès à présent afin de les scanner. Vous pouvez les apporter à Joseph Haas (tél. 03 89 07 92 01) pour convenir d'un rendez-vous afin de les numériser.

Ceci ne prend que peu de temps et vous repartirez avec vos photos.



Le week-end de l'expo il vous sera possible de nous confier vos photos, ainsi que les photos de classe, de conscrits, de communion, de fêtes, d'associations, du village, de la vie de tous les jours... Elles vous seront rendues immédiatement.



Suite expo-photos du cercle d'histoire

Comme l'année dernière, notre photographe Jean Paul Brobeck installera un studio photos.

Vous aurez la possibilité de vous faire photographier gratuitement, dans la tenue de votre choix. Pourquoi attendre que les personnes disparaissent et rechercher leur nom sur des photos parfois malmenées par le temps ! Notre photothèque s'enrichira de ces clichés et vous serez bénéficiaires de superbes portraits.



Cet été, pour la quatrième fois, nous ferons des prises de vues dans le village pour notre nouveau diaporama : Le Tricolore. Comme les précédentes, il vous sera raconté une histoire comme on les aime chez nous, à faire pleurer de rire. Il vous sera présenté au courant du mois de mars 2016.

Ci-contre quelques photos du Cercle d'Histoire, ouvert lors de cette exposition.

Chaque année notre petit « musée » s'agrandit. Une nouvelle pièce au sous-sol a été aménagée. Du nouveau matériel y est exposé.



Si pendant cette période estivale, vous preniez la résolution de ranger votre grenier, grange ou cave, n'hésitez pas à nous contacter pour nous confier vos objets d'antan même les plus simples, justement les plus ordinaires, ceux qui étaient utilisés par vos parents et grands-parents. Ils seront mis en valeur, exposés dans notre local et passeront à la postérité.

LES TRAVAUX



DANS LE GROUPE SCOLAIRE

Les plafonds de l'entrée de l'école maternelle ont été entièrement changés suite à des infiltrations d'eau dans le bâtiment. Les plaques de plâtre imbibées et moisies menaçaient de se décrocher. L'entreprise Mambré a entrepris les travaux durant la période des congés de printemps.

AVANT 



APRÈS 



- Une barrière de protection et de cheminement des écoliers a été installée à la sortie de l'école primaire, côté salle polyvalente. Pour assurer au maximum la sécurité des élèves, deux passages piétons ont été peints de part et d'autre de la barrière.



SÉCURISATION DE LA CIRCULATION



- Pour améliorer la visibilité sur la rue du 19 Novembre, d'autres arbres ont été transplantés sur le site de l'Ehpad.



- Un panneau de circulation alternée a été monté sur le pont de l'III dans la rue du château. L'usage de la voie se fait alors à sens unique, avec alternance du sens.



- Installation de 2 miroirs facilitant la sortie depuis la rue des écoles sur la rue du 19 novembre.

OPÉRATION FLEURISSEMENT

Comme chaque printemps le service des employés municipaux s'est activé pour fleurir notre Commune et rendre ainsi le village plus agréable. Pensées, plantes biennuelles, géraniums...et pas moins de 1500 Althernanthera pour couvrir la tour Eiffel.



LE SENTIER PÉDAGOGIQUE DE L'EAU

Les 11 panneaux du sentier de l'eau ont été montés dans la zone explorée au printemps 2014 par les élèves. Ce nouveau sentier vient compléter les deux sentiers existants installés en 2012 et 2013. Une boucle autour de l'Ill au départ du chemin menant à la cheminée de l'usine, en passant par le lieu-dit « Stellfälla » et pour terminer sur le pont de l'Ill de la rue du château, vous permettra de découvrir l'ensemble des travaux réalisés sur le thème de l'eau par les élèves de l'école de Waldighoffen.



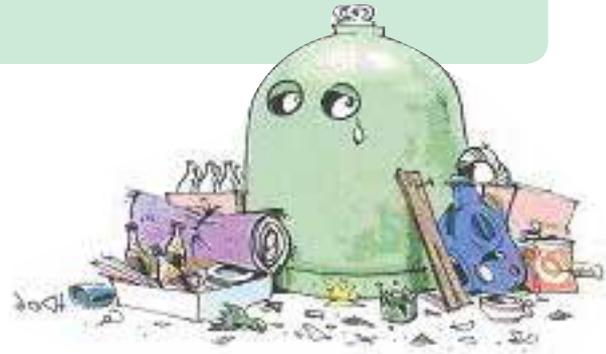
INCIVILITÉS ORDURES MÉNAGÈRES

Voici le quotidien de nos employés communaux le lundi matin.....



Le feriez-vous chez vous ?

Se débarrasser de ses déchets encombrants ou ménagers devant les containers à verre, au coin d'un bois ou dans un fossé est un comportement irresponsable mais malheureusement fréquent. Ces abandons sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent le paysage.



La collectivité ne peut se contenter d'avertir les acteurs de ces incivilités, des sanctions sont prévues par la loi et seront appliquées !



INFO COURANTE !

Pour faciliter la distribution du courrier dans notre commune nous vous demandons d'identifier votre boîte aux lettres : au minimum le nom, encore mieux, le numéro et l'adresse complète du domicile.

Merci !



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCE

proposée par la gendarmerie

Pendant vos vacances, signalez votre absence à la gendarmerie proche de chez vous. Les gendarmes organisent des rondes de contrôle.

Les gendarmes des brigades d'ALTKIRCH et DURMENACH mettent en place

L'opération Tranquillité vacances

C'est simple : vous signalez votre absence lors de vos vacances et pendant cette période les gendarmes passent régulièrement à votre domicile pour vérifier que tout ce passe bien chez vous. Un moyen efficace de dissuader les voleurs ...

C'est un service gratuit que les forces de l'ordre offrent à toute la population.

Pour en bénéficier, il suffit de compléter le formulaire que vous trouverez sur le site de la commune ou ci-après et de le faire parvenir à la gendarmerie près de chez vous.

De plus

N'affichez pas vos dates d'absences à l'extérieur de la maison pour en informer vos visiteurs. Evitez d'annoncer votre départ en vacances sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique.

- Faites régulièrement relever votre courrier par une personne de confiance ou faites-le suivre sur votre lieu de vacances.
- Demandez à un voisin, un ami ou une personne de votre famille de venir ouvrir et refermer les volets.
- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en oscillo-battant.
- Créez de la vie dans votre maison (lumière, radio, etc...) à l'aide de programmateurs.





OPERATION TRANQUILLITE – VACANCES



DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de : -----
Commune concernée : -----

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : ----- Prénom : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie – Lieu-dit, ...)

Code Postal : ----- Ville : -----

PERIODE D'ABSENCE

Du : ----- Au : -----

TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE

Maison

Appartement

Etage : ----- N° de Porte : ----- DIGICODE : -----

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? -----

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE

NOM : ----- Prénom : -----

CP : ----- Ville : -----

☎ -----

Possède t-elle les clés ? : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

LIEU DE VACANCES

Etes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ? -----

☎ ----- Courriel : -----@-----

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER

Date : -----

Signature du demandeur :

L'agenda



Marché aux puces



Concert de la musique Concordia



Portes ouvertes à la caserne des Sapeurs-Pompiers



Exposition avicole



Exposition d'oiseaux



Marché de Noël



LE YOGA À WALDIGHOFFEN

Comme depuis plusieurs années les cours de yoga hebdomadaires reprendront en septembre.

Les effets du yoga sont multiples aussi bien sur le plan physique que mental. Le cours de yoga est un havre de paix, une rupture avec le quotidien et un moment privilégié de ressourcement.

Un travail sur les postures pour assouplir le corps, éliminer les toxines, relaxer, est associé à des techniques de respiration pour apaiser le mental, faire circuler l'énergie et favoriser la concentration.

Rendez-vous mardi 15 septembre 19h 15
Salle associative du FORUM

Séance d'essai ou inscription sur place.
Pour tous renseignements :

Pour tous renseignements: Josiane Weigel
(diplômée de la Fédération des enseignants de yoga)

www.lesjardinsduyoga.fr

Tél. 06 16 20 42 48

Dons du Sang

Le sang c'est la vie ! Aujourd'hui, décidez de sauver des vies !

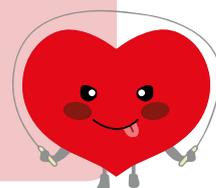
L'association des donneurs de sang de Waldighoffen lance un appel à tous ceux qui sont susceptibles de donner leur sang. Cela est possible dès 18 ans. Voici quelques rappels concernant les modalités des dons de sang, de plasma et de plaquettes.

Donner son sang : mode d'emploi

Chaque année, près de 3 millions de dons sont recueillis dans les 152 sites de prélèvement et les 40 000 collectes mobiles organisées dans toute la France.

Pour donner son sang, il faut :

- être majeur et avoir entre 18 et 70 ans. Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.
- Être en bonne santé
- Ne pas être à jeun
- Peser au moins 50 kilos
- Répondre avec sincérité à toutes les questions lors de l'entretien médical qui précède le don.



Après un don de sang, il est important de se restaurer et de s'hydrater. Une collation vous sera offerte. Ce temps de convivialité permet à l'équipe de collecte de garder un œil sur le donneur : selon les organismes, un don de sang peut parfois affaiblir ! Il est d'ailleurs conseillé de ne pas pratiquer d'effort violent dans les heures qui suivent. Il faut compter entre 30 et 45 minutes pour l'ensemble du parcours du donneur.



Attention canicule

La canicule et nous



Canicule

Même si le soleil est pour le moment timide et se fait attendre, il ne doit pas nous surprendre. Les pics de chaleur de 2003 avaient provoqué un grand nombre de décès. Pour ne pas que cet épisode tragique se reproduise, l'Etat a mis en place un Plan de prévention canicule. En fonction des indications (4 couleurs pour 4 niveaux) de la carte de vigilance météorologique, l'Etat déclenche les actions correspondantes. Un véritable plan de bataille se met alors en place...

NIVEAU 1 : VEILLE SAISONNIÈRE

Sensibiliser...

Le niveau 1 correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique. Quelle que soit la chaleur annoncée, il est activé automatiquement du 1er juin jusqu'au 31 août. Les services publics vérifient alors le bon fonctionnement des dispositifs d'alerte et doivent informer la population de l'ouverture du registre de solidarité. Ils sensibilisent les habitants aux risques liés à la canicule et informent sur les précautions à prendre en cas de forte chaleur.

NIVEAU 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR

Préparer...

Il correspond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Ce niveau est un avertissement, il permet la préparation de la montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé. Tous les services sanitaires sont sur le pied de guerre...

NIVEAU 3 : ALERTE CANICULE

Agir...

L'alerte canicule est déclenchée par le préfet de département sur la base de la carte météorologique (passage à l'orange). Celui-ci prend alors toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD). A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène : actions de communication visant à rappeler les gestes de prévention individuel à mettre en oeuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

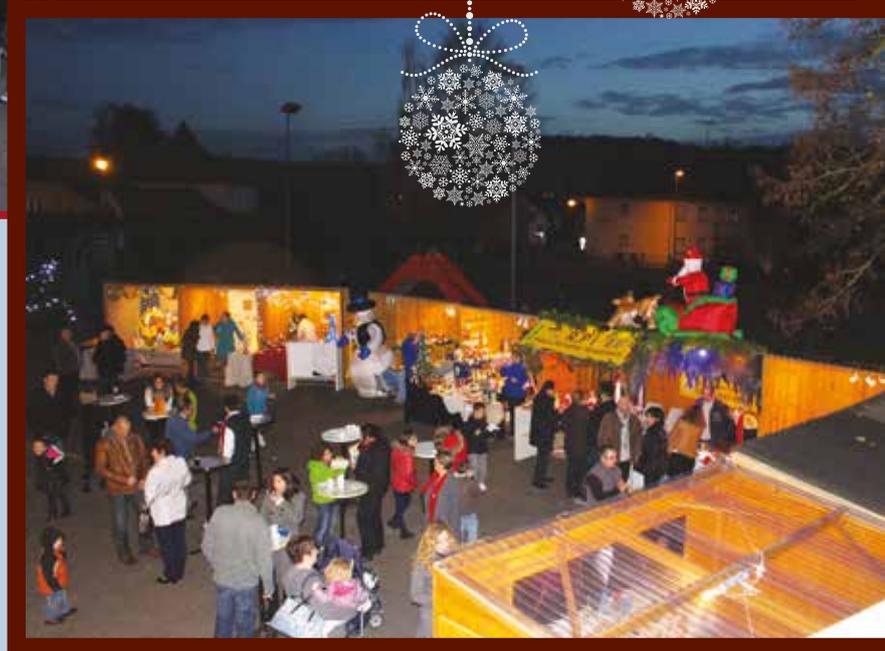
Canicule : les précautions à prendre



NIVEAU 4 : MOBILISATION MAXIMALE

Mobiliser...

Ce niveau correspond à la carte de vigilance rouge de l'alerte de Météo France. Il est déclenché par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre de l'Intérieur. La canicule est alors reconnue exceptionnelle, très intense et durable avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés. Même si le soleil joue à cache-cache cet été, restez vigilants !



Le Marché de Noël 2014 à Waldighoffen

Responsable de la publication: les membres du groupe de communication:
Anne Wunenburger, Jacqueline Friedl, Patrick Munch et Michel Nussbaumer
Conception graphique - mise en page - impression: **ADVisual**